

AMPLITUDE SURGICAL

Société anonyme

11 cours Jacques Offenbach

26000 VALENCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

MAZARS
109 rue Tête d'Or
69006 LYON

S.A.S au capital de 5 986 008€
351 497 649 RCS Lyon

Société par Actions Simplifiée inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de Lyon et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Lyon-Riom

DELOITTE & ASSOCIES
106 cours Charlemagne
69002 LYON

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

AMPLITUDE SURGICAL

Société anonyme

11 cours Jacques Offenbach

26000 VALENCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

À l'assemblée générale de la société AMPLITUDE SURGICAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMPLITUDE SURGICAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation d'AMPLITUDE SAS

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2023 pour un montant net de 110,6 millions d'euros, dont 110,5 millions d'euros de titres AMPLITUDE SAS comme présenté dans la note 2.1.8 de l'annexe des comptes annuels, représentent un des postes les plus importants du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une approche multicritère intégrant les méthodes suivantes de valorisation : méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie disponibles, méthode des multiples boursiers de sociétés comparables et méthodes des transactions comparables (cf. notes 1.3 et 2.1.9 de l'annexe).

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer. Nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation d'AMPLITUDE SAS constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation d'AMPLITUDE SAS, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de cette valeur, déterminée par la Direction, était fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nous avons :

- obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'activité d'AMPLITUDE SAS établie par la Direction et approuvées par le conseil d'administration, et apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- vérifié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AMPLITUDE SURGICAL par l'assemblée générale du 21 décembre 2011, pour le cabinet MAZARS, et par celle du 9 décembre 2015, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 30 juin 2023, le cabinet MAZARS était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 8^e année, dont respectivement 9 et 8 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 18 octobre 2023

Les commissaires aux comptes

MAZARS

 *HERVET Séverine*

Severine HERVET

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marie LE JÉLOUX

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

AMPLITUDE SURGICAL

Actif		Au 30/06/2023			Au 30/06/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
		Immobilisations corporelles	Terrains			
			Constructions			
	Inst. techniques, mat. out. industriels					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	110 634 867		110 634 867	110 634 779
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	22 800 341		22 800 341	21 637 913
		TOTAL	133 435 208	133 435 208	132 272 693	
Total de l'actif immobilisé		133 435 208		133 435 208	132 272 693	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	18 412 927	18 412 927	2 163	
		Autres créances			62 825 523	
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	18 412 927	18 412 927	62 827 686	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	304 400	304 400	278 238	
		(dont actions propres :)				
		Instrument de trésorerie	40 958	40 958	616 264	
		Disponibilités				
		TOTAL	345 359	345 359	894 502	
	Charges constatées d'avance	358 859		358 859	71 887	
Total de l'actif circulant		19 117 146		19 117 146	63 794 077	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 749 287		1 749 287	3 262 177	
	Primes de remboursement des emprunts					
	Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		154 301 643		154 301 643	199 328 948	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				750 702	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

AMPLITUDE SURGICAL

Passif		Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 480 208)	480 208	480 208
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	144 531 276	144 531 276
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	46 929	46 929
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-58 593 569	-51 731 474
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-6 132 291	-6 862 095	
Situation nette avant répartition	80 332 554	86 464 845	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	80 332 554	86 464 845	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	110 648	100 090
	Total	110 648	100 090
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 725	3 511
	Emprunts et dettes financières divers (3)	72 529 982	110 021 388
	Total	72 532 707	110 024 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284 365	255 448
	Dettes fiscales et sociales	1 040 564	966 716
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	802	1 516 947	
Instruments de trésorerie			
Total	1 325 732	2 739 111	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	73 858 440	112 764 012	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	154 301 643	199 328 948	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	72 509 375	111 339 624	
à moins d'un an	1 349 065	1 424 388	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 725	1 767	
(3) dont emprunts participatifs			

AMPLITUDE SURGICAL

		France	Exportation	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises Production vendue : - Biens - Services	2 299 724		2 299 724	2 146 093
	Chiffre d'affaires net	2 299 724		2 299 724	2 146 093
Produits d'exploitation (1)	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			126 616	44 419
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3	5
Autres produits					
	Total			2 426 343	2 190 518
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			1 192 663	678 124
	Impôts, taxes et versements assimilés			50 210	52 760
	Salaires et traitements			1 134 496	1 147 417
	Charges sociales			555 235	484 663
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges	amortissements provisions	1 512 889	608 428
	Autres charges			10 557	7 078
				8 022	8 029
		Total			4 464 076
	Résultat d'exploitation	A		-2 037 732	-795 984
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			1 746 715	494 003
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			1 162 427	741 529
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			911 842	
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			51 869	64 097
	Total			3 872 855	1 299 630
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			9 840 091	8 123 337
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			25 707	1 656
	Total			9 865 798	8 124 994
	Résultat financier	D		-5 992 943	-6 825 364
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-8 030 676	-7 621 348

AMPLITUDE SURGICAL

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-1 661
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		-1 661
Résultat exceptionnel		F	1 661
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		-1 898 385	-757 592
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-6 132 291	-6 862 095
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

1 **Faits majeurs**

1.1 **Evènements principaux de l'exercice**

Amplitude Surgical

- Remboursement partiel de l'emprunt TIKEHAU :

En fin d'exercice, Amplitude Surgical a procédé au remboursement partiel de 37.5 M€ sur l'emprunt Tikehau contracté le 10 novembre 2020, lors de l'opération de refinancement (transfert de contrôle d'Apax à Auroralux).

Par ailleurs, 2.5 M€ ont été remboursés au titre des intérêts capitalisés.

1.2 **Evènements postérieurs à la clôture**

Néant

1.3 **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice au 30 juin 2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Frais d'émission d'emprunt

Concernant les frais d'émission d'emprunts, la société a opté pour la répartition des frais d'émission d'emprunt sur la durée des emprunts. La comptabilisation initiale de ces frais est constatée dans un compte de frais bancaires. Dans le cadre des écritures d'inventaire, ils sont portés dans le compte de bilan des frais d'émission des emprunts puis ils sont amortis linéairement sur la durée des emprunts.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées conformément à l'avis du CNC du 20 avril 2000.

- "une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est à dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci".

Titres de participations

La valeur brute des titres de participation correspond d'une part au coût d'acquisition lorsqu'ils sont acquis à titre onéreux et à la valeur vénale en cas d'apport en nature et, d'autre part, aux coûts directement attribuables (lesquels correspondent aux droits suivants : droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes). Sur le plan fiscal, les frais d'acquisition des titres sont amortis sur cinq ans à compter de la date d'acquisition par l'intermédiaire d'un amortissement dérogatoire.

En cas d'indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an, il est procédé à un test de valeur. La valeur d'inventaire des titres de participation est alors, le cas échéant, appréciée sur les bases d'une approche multicritères intégrant les méthodes suivantes de valorisation : méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie disponibles, méthode des multiples boursiers de sociétés comparables et méthode des transactions comparables.

Lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

En milliers d'euros	30-juin-21	Acquisitions / (dotations nettes)	(cessions)/reprises sur cessions/ transfert	30-juin-22
Concessions, brevets				
Fonds de commerce				
Frais de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Valeurs brutes		<i>Néant</i>		
Concessions, brevets				
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles et frais de développement				
Amortissements et dépréciations				
VALEURS NETTES				0

2.1.2 Frais d'établissement

Ces frais comprennent :

- Néant.

2.1.3 Frais de recherches et développement

Ces frais représentent :

- Néant

2.1.4 Fonds commercial – Mali de fusion

En euros

2.1.5 Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution Frais d'établissement Frais d'augmentation de capital Frais de recherche et de développement Droit de bail Fonds de commerce Logiciels et progiciels	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

2.1.6 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail.
Matériel de transport Matériel de bureau	<i>Néant</i>	
Total		0

2.1.7 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions Matériel et outillage Installations générales Matériel de transports Matériel de bureau Mobilier de bureau	<i>Néant</i>	

2.1.8 Liste des filiales et participations

En Euros

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Nette Cpt des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Amplitude SAS	51 853 320	100 %	25 075 265	88 498 898	40 057 682	0
Mali technique sur Amplitude SAS			85 458 545			
SCI Les Tilleuls	258 027	99.35 %	100 928	987 221	236 282	234 741 (1)
Amplitude Latam		0.01 %	28.63			

(1) Affectation du résultat de la SCI les Tilleuls à Amplitude Surgical.

Détail du mali technique sur titres Amplitude SAS.

Société Absorbée	Mali de fusion
	Résultat
AEM Médical	19 474 878
Amplitude Group	14 679 080
Orthofin II	8 518 356
Orthomanagement	1 069
Mali de fusion provenant des sociétés absorbées	
Amplitude cadre	949 877
Financière Prothée	182 435
Amplitude Finance	41 652 851
TOTAL	85 458 545

Ces fusions ont été réalisées dans le cadre de la restructuration juridique du groupe selon les termes des traités du 4 mai 2015 et avenants du 13 mai 2015.

Ces malis techniques issus des fusions simplifiées en faveur d'Amplitude Surgical ont été affectés au 1^{er} juillet 2016 aux titres de participation d'Amplitude SAS pour un montant de 85.5 M€.

2.1.9 Titres de participation

La réalisation du test de valeur (cf. paragraphe « titres de participations », paragraphe 1.3 de l'annexe) a permis de confirmer le montant comptabilisé des titres de participation et aucune provision n'est nécessaire au 30 juin 2023.

2.1.10 Autres immobilisations financières

Dans le cadre de la restructuration financière du groupe, un prêt intergroupe a été établi entre Orthofin II société absorbée par Amplitude Surgical, et Amplitude SAS pour un montant de 16 405 110 €. Au 30.06.2023, le prêt augmenté des intérêts capitalisés s'élève à 21 795 425 €.

Le prêt augmenté des intérêts capitalisés devrait être remboursé in fine par l'emprunteur le jour du huitième anniversaire de la date d'émission (le 16 septembre 2014).

Un avenant de prolongation jusqu'à septembre 2027 a été signé entre les 2 sociétés.

Les intérêts courus provisionnés au 30.06.2023 s'élèvent à 1 004 856 €.

2.1.11 Effets escomptés non échus

Néant

2.1.12 Créances cédées en garantie (DAILLY)

Néant

2.1.13 Ventilation de l'actif - Classement par échéance

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	22 800 342	-	22 800 342	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	-	-	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés	1 516	1 516	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	783 662	783 662	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	59 721	59 721	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	637	637	-
	Groupes et associés	16 774 551	16 774 551	-	
	Débiteur divers	792 840	792 840	-	
Charges constatées d'avance	358 860	358 860	-		
TOTAL		41 572 128	18 771 787	22 800 342	

2.1.14 Produits à recevoir

Intérêts sur prêt Amplitude :	1 004 856 €
Intérêts sur comptes courants associés :	1 501 603 €
Etat	637 €
Divers produits à Recevoir – garantie taux de plafond	<u>263 120 €</u>
	2 770 216 €

2.1.15 Valeurs mobilières de placement

- Les VMP « Amplitude Surgical SA » sont comptabilisées à leur coût historique pour une valeur de 104 421 €. La valeur liquidative des 32 812 VMP détenues au 30 juin 2023 au cours de 3.32 € est de 106 936 €. Cette valorisation représente une plus-value latente de 4 515 €.
- Dans le cadre du contrat de liquidité Natixis, la position de la trésorerie s'élève à 199 979 €.

2.1.16 Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission de l'emprunt émis le 10 novembre 2020 pour 110 000 K€ s'élèvent à 4 259 000 €. Ils sont amortis sur 7 ans.

Reste à amortir au 30.06.2022	3 262 177 €
Montant amorti au 30.06.2023	-608 429 €
Complément de dotation sur remboursement anticipé d'emprunt	<u>-904 461 €</u>
	1 749 287 €

2.1.17 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe a souscrit en 2021 un instrument de couverture de taux d'intérêt de type «cap». L'objectif est de protéger le Groupe Amplitude Surgical de la hausse des taux d'intérêt à laquelle il est exposé pour son financement unitranche.

Le cap a été souscrit pour un notionnel de 55 M€ avec une date de commencement le 10/11/2020 et une date d'échéance finale le 10.11.2023. Le taux plafond garanti est de 0%.

Il a été renouvelé pour la même somme en date du 10.11.2023 avec une date d'échéance finale au 10.11.2024.

Le taux plafond garanti est de 3%.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

En Euros	N-1	+	-	N
Capital	480 208			480 208
Réserve légale	46 930			46 930
Primes d'émission	144 531 276			144 531 276
Report à nouveau	-51 731 474		-6 862 095	-58 593 569
Résultat	-6 862 095	6 862 095	-6 132 291	-6 132 291
Provisions réglementées	0		0	0
Autres				
Total	86 464 845	6 862 095	-12 994 386	80 332 554

2.2.2 Capital

Le capital est composé de 48 020 841 actions de 0.01 euro de valeur nominale.

	Capital		Prime d'émission en Euros
	Nombre d'actions	Capital en Euros	
Position début d'exercice	48 020 841	480 208	144 531 276
Position fin d'exercice	48 020 841	480 208	144 531 276

2.2.3 Evaluations fiscales dérogatoires

• Incidence sur le résultat et les capitaux propres de l'exercice		
• Résultat fiscal de l'exercice	-	-7 932 059
• Impôt sur les bénéfices (1)	+	0
		<hr/>
• Résultat avant impôt	=	- 7 932 059
• Variation des provisions réglementées		0
		<hr/>
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires		- 7 932 059
		<hr/> <hr/>

(1) *taux de droit commun applicable à l'exercice clos*

2.2.4 Provisions pour risques et charges

2.2.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

En Euros	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour pension	25 144	3 892			29 036
Provisions pour impôt	74 947	6 667			81 614
Total	100 091	10 559			110 650

2.2.5 Engagement pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite calculé selon la méthode prospective -Norme IFRS (avenant IFC du 5 novembre 2021), en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 29 035 €, charges sociales incluses.

Le taux d'actualisation retenu est de 3.90 %.

Le taux d'évolution des salaires est de 1.50 % par an.

Le taux de charges sociales est de 44 %.

Les tables de mortalités et de turn-over sont issues des statistiques de l'INSEE.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

2.2.6 Dettes - Classement par échéance (en Euros)

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	2 726	2 726	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	72 529 982	20 607	72 509 375	-
Fournisseur et comptes rattachés	284 365	284 365	-	-
Personnel et comptes rattachés	513 191	513 191	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	462 012	462 012	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	65 361	65 361	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	803	803	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	73 858 440	1 349 065	72 509 375	-

2.2.6.1 Emprunt obligataire du 10 novembre 2020

— Dans le cadre du changement de contrôle d'Amplitude Surgical, la Société a émis le 10 novembre 2020 un emprunt obligataire d'un montant de 110 M€ souscrit par Tikehau et a procédé au remboursement anticipé à hauteur de 37.5 M€ ainsi que de 2.5 M€ au titre des intérêts capitalisés.

La maturité de cet emprunt obligataire est de 7 ans.

La dette obligataire porte un intérêt au taux de 7 % par an majoré de l'EURIBOR applicable à la période d'intérêt. Le taux de 7% peut être amené à diminuer en cas de diminution du ratio de levier. Compte tenu d'un ratio de levier de 2,76 au 30 juin 2023, le taux passera à 6% majoré de l'EURIBOR applicable à la période d'intérêt.

2.2.6.2 Covenants bancaires

Le Groupe s'est engagé au titre de la nouvelle dette Unitranche à respecter un ratio de levier annuel prédéterminé correspondant au rapport égal à l'endettement net (hors frais d'émission d'emprunts) total divisé par l'EBITDA consolidé retraité des EBITDA négatifs des filiales en perte dans la limite de 1 M€.

Au 30 juin 2023, ce ratio s'élève à 2.76 pour un ratio maximum prévu par la documentation de la dette Unitranche à 6.80.

2.2.7 Charges à payer (en euros)

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	79 579
Charges sociales provisionnées	34 919
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	522
Concours bancaires courants	2 203
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	253 450
RRR à accorder, avoirs à établir	803
Participation des salariés	100 060
Personnel	324 000
Sécurité sociale	275 760
Autres charges fiscales	1 814
Divers	-
TOTAL	1 073 110

(1) Dont provision des charges patronales à hauteur de 30 % sur le montant de l'attribution d'actions gratuites soit de 139 320 €.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En Euros

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises Production vendue			
- Biens			
- Services	2 299 724		2 299 724
Chiffre d'affaires net	2 299 724		2 299 724

3.2 Transfert de charges

- Avantages en nature : 46 K€

3.3 Résultat exceptionnel

Néant

3.4 Résultat financier (en euros)

Résultat SCI Les Tilleuls	234 741
Intérêts c/c Amplitude & Tilleuls	1 511 975
Intérêts prêt Intergroupe	1 162 428
Reprise provision dépréciation financière	0
Produit Cession VMP et revenus sur CAT	963 711
Total produits financiers	3 872 855
Intérêts sur emprunt obligataire	9 741 213
Intérêts sur avance BPI	23 046
Commission de financement	75 833
Charges sur cession VMP	25 707
Total charges financières	9 865 798
Résultat financier	-5 992 943

4 Autres informations

4.1 Identité de la société mère qui consolide les comptes :

A compter du 01.07.2011 :

SA Amplitude Surgical, 11 cours Jacques Offenbach, 26000 Valence

SIREN : 533149688

Le groupe est constitué des structures suivantes :

Société	Siège social	% contrôle
Amplitude Surgical	France	Société mère
Amplitude	France	100%
Amplitude GMBH	Allemagne	100%
Amplitude Australia Pty	Australie	100%
Amplitude Brésil	Brésil	100%
Amplitude Suisse	Suisse	100%
Amplitude benelux	Belgique	100%
Amplitude Orthopedics Corp	USA	100%
Joint Research LTD	Ireland	100%
Amplitude South Africa	Afrique du Sud	100 %
SCI Les Tilleuls	France	100%
Sofab Orthopédie	France	100 %
Amplitude Ile de France	France	100%
Amplitude Sud	France	100 %
Duotech	France	100 %
Amplitude Nord	France	100 %
SCI Sofab Falla	France	100%

Les sociétés Novastep SAS et Novastep INC ont été cédées le 28.06.2023.

La société Amplitude India a été dissoute le 11.08.2022

4.2 Ventilation de l'effectif au 30 juin 2023

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	-	
Employés	-	
Ouvriers	-	
Total	4	

4.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des mandataires sociaux ne sont pas portées dans cette annexe car cette information reviendrait à identifier une rémunération individuelle.

4.4 Avances consenties aux dirigeants sociaux

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice, aux dirigeants sociaux.

4.5 Ventilation impôt sur les bénéfices

En Euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts		
Impôts : - au taux de 28 %	-7 932 059	0
- contribution 3.3 %	0	0
- IS contrôle fiscal	/	
- crédit impôt recherche, apprentis et mécénat.	0	
Résultat après impôts	-7 932 059	0

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été effectuées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

En Euros	Résultat avant IS	Réintégrations	Déductions	Résultat taxable
Résultat courant	-8 030 676	110 618	12 000	-7 932 059
Exceptionnel	0			0
	- 8 030 676	110 618	12 000	-7 932 059

4.6 Intégration fiscale

A compter du 29 juin 2018, la société a opté pour l'intégration fiscale avec les sociétés du groupe, la société Amplitude Surgical étant la société mère. Conformément à la convention d'intégration fiscale, le gain procuré par cette option reste acquis par la société mère.

Les sociétés intégrées sont :

- Amplitude
- Amplitude Ile de France
- Duotech
- Amplitude Sud
- Sofab Orthopédie
- Amplitude Nord
- SCI Sofab Falla

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2022/2023 s'élève à 2 253 K€.

Il se décompose en économie d'impôt sur les filiales :

— Amplitude Ile de France :	140 K€
— Duotech :	100 K€
— Amplitude :	1 926 K€
— Amplitude Sud	26 K€
— Amplitude Nord	61 K€

4.7 Reports déficitaires

Aucun report déficitaire avant l'entrée dans le périmètre d'intégration.

Le déficit reportable du groupe s'élève à 48 614 K€ au 30 juin 2023.

Les charges financières nettes non déductibles à l'issue du calcul de plafonnement de déduction des charges financières sont indéfiniment reportables sur les exercices suivants. Le montant représente 2 634 939 € au 30/06/2023.

4.8 Eléments de fiscalité différée

Détail des éléments minorant les impôts à venir : Néant.

4.9 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
2.1.11	- Effets escomptés non échus
2.1.12	- Créances cédées - loi Dailly
2.2.5	- Retraite
Néant	- Crédit-bail

4.10 Engagements financiers

Dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire de 110 000 K€ par Amplitude Surgical :

- Nantissement des titres d'Amplitude Surgical.
- Nantissement des comptes bancaires de premier rang portant sur le solde de l'ensemble des comptes bancaires d'Amplitude Surgical
- Nantissement de créance entre Amplitude Surgical et Amplitude SAS